



Expert-comptable en entreprise : un nouveau statut créé par la loi Pacte



La profession comptable le réclamait depuis des années, voilà qui est fait ! Avec la loi Pacte du 22 mai 2019, l'Ordre des experts-comptables a obtenu **la création du statut d'expert-comptable en entreprise**.

Ainsi, les diplômés d'expertise comptable, salariés en entreprise, peuvent désormais, sous certaines conditions, s'inscrire à l'Ordre et rejoindre une communauté qui partage leurs valeurs.

Forts de cette appartenance, ils peuvent dorénavant au même titre que les experts-comptables :

- valoriser leur diplôme et marquer leur appartenance à un grand corps professionnel ;
- bénéficier du réseau et des ressources produites par l'Ordre ;
- partager leurs expériences avec les professionnels libéraux et salariés ;
- accéder à une large offre de services dédiée à la profession (ressources documentaires, événements professionnels, formations du CFPC – Centre de Formation de la Profession Comptable).

La reconnaissance de ce nouveau statut attractif permet à la profession de gagner en visibilité.

Pour rappel, la loi Pacte, votée le 22 mai 2019, avait pour objectif de simplifier la vie des PME et de favoriser leur croissance. Elle renforce notamment le rôle d'assistance et de conseil des experts-comptables auprès des entreprises et facilite leur positionnement sur de nouvelles missions.

Les évolutions obtenues par la profession comptable avec la loi Pacte :

- le mandat de paiement qui permet de procéder au paiement des dettes et au recouvrement amiable des créances pour le compte des clients
- la reconnaissance des compétences spécialisées
- la possibilité de créer avec d'autres professions une société pluriprofessionnelle d'exercice (SPE)
- un nouveau mode de rémunération : les honoraires de succès
- la création du statut d'expert-comptable en entreprise

A propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.



Contact presse :

Agence Abrasive - contact@abrasive.fr

Xénia ARRIGNON : 06 12 36 57 26 & Karine MICHAUD : 06 50 61 06 64